

15335-06

CONVENTION COLLECTIVE

entre

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
DU SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES**

Représentant un groupe d'établissements-membres

de

L'Association des Hôpitaux de la province de Québec (AHPQ)
L'Association des Centres d'Accueil du Québec (ACAO)
L'Association des Centres de Services Sociaux du Québec (ACSSQ)
L'Association des Centres Hospitaliers et d'Accueil Privés (ACHAP)
La Fédération des CLSC du Québec

et

**LE CARTEL DES ORGANISMES PROFESSIONNELS
DE LA SANTÉ INC.**

Représentant les groupes suivants:

La Fédération des Syndicats Professionnels d'Infirmières et d'Infirmiers du Québec
La Fédération des Infirmières et Infirmiers Unis
L'Association Professionnelle des Technologistes Médicaux du Québec
L'Association Professionnelle des Physiothérapeutes du Québec
L'Association Professionnelle des Inhalothérapeutes du Québec
Le Syndicat Professionnel des Diététistes du Québec
Association of Medical Social Service Workers of the Province of Québec
Association of Ville-Marie Social Service Workers
L'Association Professionnelle des Paramédicaux du Québec
Le Syndicat Professionnel des Techniciens en Radiologie Médicale du Québec. (S.P.T.R.M.Q.)
La Fédération Professionnelle des Syndicats d'Infirmières et Infirmiers Auxiliaires du Québec
L'Association des Techniciens en Diététique du Québec Inc.

du 16 janvier 1980 au 31 décembre 1982



'81 AVR -7 9 23

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Intervenue

entre d'une part:

CENTRE DE SANTE PORT-CARTIER

, corporation légalement constituée, ayant son
siège social à PORT CARTIER
partie de première part, ci-après appelée:

"L'EMPLOYEUR"

et d'autre part:

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES DIETETISTES DU QUEBEC (S.P.D.Q.)

ayant son siège social à Montréal, au
4213A, avenue De Lorimier, Montréal,
ci-après appelé:

"LE SYNDICAT"

SALARIES COUVERTS: 1

DOSSIER: Q-15335-06
CAS: QR-034-12-80

CE²³.....IEME JOUR DU MOIS DE*Mars*.....MIL NEUF CENT
...*21*.....(1981).

POUR CENTRE DE SANTE PORT-CARTIER

Jausserin

DIRECTEUR GENERAL

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES DIETETISTES DU QUEBEC (S.P.D.Q.)

Henry Huchemre pres

Rosie Racicot sec

ACCREDITATION

☐ Centre de Santé de Port-Cartier

☐

EMPLOYEUR

à son établissement situé à:

☐ 103 Boul. des Rochelois
Port-Cartier, Qué.

☐

et

☐ Syndicat professionnel des diététistes du
Québec

☐

ASSOCIATION REQUÉRANTE

Vu la requête en accréditation déposée par l'association ci-dessus au Bureau du commissaire général du travail le 23 décembre 1980, pour représenter le groupe de salariés suivant:

☐ Tous les diététistes ou diplômés universitaires en diététique salariés au sens du Code du Travail y compris les diététistes ou diplômés universitaires en diététique à temps partiel.

CONSIDÉRANT que l'employeur et l'association sont d'accord sur l'unité de négociation décrite ci-après et sur les personnes qu'elle vise;

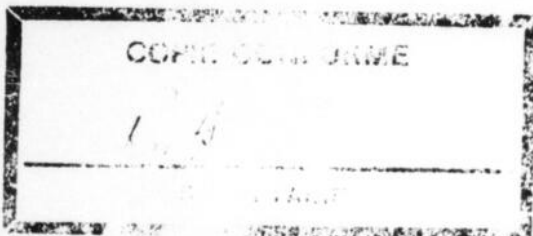
CONSIDÉRANT que l'association représentait plus de 50% des salariés à la date du dépôt de sa requête;

CONSIDÉRANT que toutes les autres dispositions du chapitre II ont été respectées;

POUR CES MOTIFS ET EN VERTU DES POUVOIRS QUI ME SONT CONFÉRÉS PAR LE CODE DU TRAVAIL, J'ACCREDITE l'association requérante pour représenter le groupe de salariés suivant:

☐

Tous les diététistes ou diplômés universitaires en diététique salariés au sens du Code du Travail y compris les diététistes ou diplômés universitaires en diététique à temps partiel.



Richard Miller

Richard MILLER
Agent d'accréditation

FAIT ET SIGNÉ A Québec, LE 23 février 1981